

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 12 AVRIL 2017

Date de convocation : 5 avril 2017

Président de séance : Christian BRUYEN

Lieu de la séance : salle des fêtes de Passy-Grigny

Nombre de conseillers en exercice : 73

Nombre de conseillers présents : 59

Nombre de votants : 70

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Danièle DESPEZELLE-GALLET suppléant remplaçant Pierre CHARLES, Michèle BLOT-BENARD suppléant remplaçant Thérèse LEBRUN-DAVID, Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Isabelle MICHELET, Francine PICAVET, Chantal RENAUD, Valérie LIESCH, Claudia COUSIN, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Nathalie PROLA, Marie-Louise TONON, Christiane FOURNY et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, Pascal NAILLON, David QUATREVAUX, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Édouard VAUTRIN, Sylvain BIZZOCCHI suppléant remplaçant Bertrand APELOIG, Régis COUTANT, Christian BRUYEN, Frédéric CHARPENTIER, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Xavier DUVAT, José SANCHEZ suppléant remplaçant Gérard CALLOT, Freddy LECACHEUR, Michel PIGEON, Patrick BERGER suppléant remplaçant Yves BOBIN, Jérôme GRIVOT, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Jackie BARROIS, Jean-Claude BUCQUET, Didier POUPINEL DESCAMBRES, Patrick MARX et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Jean-Claude GUERINEAU donne pouvoir à M. Régis COUTANT

Mme Emmanuelle LETE donne pouvoir à Mme Maryse MINOT

M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX

Mme Dominique VASSEUR-LEDROU donne pouvoir à M. Frédéric CHARPENTIER

M. Frédéric POMMELET donne pouvoir à M. Freddy LECACHEUR

M. Hervé GUEDRAT donne pouvoir à Mme Marie-Line CHARPENTIER

Mme Jeanine BARBAZANGES JOBERT donne pouvoir à Mme Marie-Louise TONON

Mme Odile LEMAIRE donne pouvoir à M. José PIERLOT

M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

M. David COUTELAS donne pouvoir à M. David QUATREVAUX

Mme Catherine BANDRY donne pouvoir à Mme Martine CHERÉ.

Étaient excusés les titulaires suivants :

Mme Thérèse LEBRUN-DAVID, MM. Pierre CHARLES, Jacky GRANDREMY, Jean-Pierre URIEL et Yves BOBIN.

Était absent le titulaire suivant : Mme Christine METEYER

Secrétaire de séance : Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 mars 2017 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

17-085. DESIGNATION DU DELEGUE AU SEIN DE LA PNR DE LA MONTAGNE DE REIMS.

Annule et remplace la délibération n°17-027 en date du 25 janvier 2017

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre par scrutin secret.

Mme Cécile OESLICK est proclamée déléguée au sein du Comité syndical du PNR de la Montagne de Reims.

Adopté à l'unanimité.

17-086. COMPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE / RESEAUX DIVERS.

Annule et remplace la délibération n°17-044 en date du 9 février 2017

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Voirie / Réseaux divers :

Patrick JAGER	Jean LE FOLLEZOU	Jean-Marie AUBERT
Michel COURTEAUX	Claudia COUSIN	David COUTELAS
Raphaël DELOUVIN	Jacky GRANDREMY	Herve GUEDRAT
Sylvie GUENET-NANSOT	Jean-Claude GUERINEAU	Henri GUINAND
Gérard GUYARD	Fabrice HUBERT	Jean-Claude LANZLOTH
Daniel LEBEAU	Freddy LECACHEUR	Bernard LHERMITE
Patrick MARX	Roger MIGUEL	Pascal NAILLON
Cécile OESLICK	José PIERLOT	Michel PIGEON
Frédéric POMMELET	Edouard VAUTRIN	

Adopté à l'unanimité.

17-087. COMPOSITION DE LA COMMISSION ASSAINISSEMENT

Annule et remplace la délibération n°17-046 en date du 9 février 2017

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Assainissement :

Freddy LECACHEUR	Sylvie GUENET-NANSOT	Maurice LOMBARD
Sylvain BIZZOCCHI	Yves BOBIN	Alain CAILLAT
Gérard CALLOT	Xavier CARTON	Frédéric CHARPENTIER
Marie-Line CHARPENTIER	Michel COURTEAUX	David COUTELAS
Laurent COUVREUR	Jean-Claude DISSAUX	Marcel GUIMET
Fabrice HUBERT	Patrick JAGER	Jean-Claude LANZLOTH
Daniel LEBEAU	Jean LE FOLLEZOU	Marylise MARTIN
Olivier MEUNIER	Roger MIGUEL	Pascal NAILLON
José PIERLOT	Marie-Louise TONON	Edouard VAUTRIN

Adopté à l'unanimité.

17-088. COMPOSITION DE LA COMMISSION SCOLAIRE

Annule et remplace la délibération n°17-047 en date du 9 février 2017

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Scolaire :

Alain FRIQUOT	Jeanine BARBAZANGES-JOBERT	Jackie BARROIS
Sylvain BIZZOCCHI	Laurent COUVREUR	Didier DEPIT
Jérôme GRIVOT	Jean-Marc GUILLEMONT	Marcel GUIMET
Fabrice HUBERT	Freddy LECACHEUR	Odile LEMAIRE
Valérie LIESCH	Bernard LISCH	Thierry MALVAUX
Patrick MARX	Olivier MEUNIER	Isabelle MICHELET
Roger MIGUEL	Maryse MINOT	Cécile OESLICK
Francine PICAVET	José PIERLOT	Michel PIGEON
Laurence RIGOT	Laurence ROBERT	Sylvie GUENET-NANSOT
Olivier VEAUX	Ludovic WELCHE	

Adopté à l'unanimité.

17-089. COMPOSITION DE LA COMMISSION SAPEURS-POMPIERS - DEFENSE INCENDIE.

Annule et remplace la délibération n°17-048 en date du 9 février 2017

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Sapeurs-pompiers - Défense incendie :

Thérèse LEBRUN-DAVID	Jeanine BARBAZANGES-JOBERT	Michel BONNINGRE
Jean-Claude BUCQUET	Alain CESARION	Marie-Line CHARPENTIER

Raphaël DELOUVIN
Marcel GUIMET
Patrick MARX
José SANCHEZ
Eric VELY

Alain FRIQUOT
Fabrice HUBERT
Olivier MEUNIER
Jean-Pierre URIEL

Sylvie GUENET-NANSOT
Freddy LECACHEUR
Pascal NAILLON
Olivier VEAUX

Adopté à l'unanimité.

17-090. COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT.

Annule et remplace la délibération n°17-043 en date du 9 février 2017

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L.2121-21 Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret.

Sont proclamés membres de la Commission Environnement :

Fabrice HUBERT	Jackie BARROIS	Frédéric CHARPENTIER
Michel COURTEAUX	David COUTELAS	Laurent COUVREUR
Marcel GUIMET	Patrick JAGER	Freddy LECACHEUR
José MIGUEL	Pascal NAILLON	Cécile OESLICK
Dominique VASSEUR-LEDRU	Michel PIGEON	Olivier VEAUX

Adopté à l'unanimité.

17-091. REFUS D'ADHESION AU SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE D'EPERNAY ET SA REGION.

Rapporteur : Le Président.

Le Conseil refuse l'adhésion de la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne au Syndicat Mixte de Gestion de l'Ecole de Musique d'Epernay et sa Région.

Adopté à l'unanimité.

17-092. AMORTISSEMENT DES BIENS.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide d'amortir, sur tous les budgets de la Communauté de Communes, les biens acquis à compter du 1^{er} janvier 2017, selon les durées indiquées ci-dessous :

Biens d'une valeur unitaire inférieure à 400 € HT	1 an
Logiciels	2 ans
Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme	10 ans
Frais d'études non suivies de réalisation	5 ans
Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé (bâtiments et installations)	15 ans
Agencements et aménagements de terrains, plantations	15 ans
Matériel électrique ou électronique	5 ans
Matériel informatique et téléphonique	3 ans
Mobilier	10 ans
Matériels classiques	6 ans
Véhicules légers d'occasion	5 ans
Véhicules légers neufs	7 ans
Camions et véhicules industriels d'occasion	5 ans
Camions et véhicules industriels neufs	7 ans
Vélos	3 ans
Coffre-fort	20 ans
Installations et appareils de chauffage	10 ans
Equipement de garages et d'ateliers	10 ans
Matériel et outillage technique	5 ans
Equipements des cuisines - petits équipements et électroménagers	5 ans
Equipements des cuisines - gros équipements et électroménagers	10 ans
Equipements sportifs - petits équipements et matériels sportifs	5 ans
Equipements sportifs - gros équipements et matériels sportifs	10 ans
Structures mobiles de jeux	10 ans
Matériel, outillage et vêtements d'incendie	5 ans
Installations de voirie et équipements	5 ans
Eclairage public - réseaux et matériels	15 ans
Immeubles de rapport	30 ans
Agencements et aménagements de bâtiments	15 ans
Pompes, appareils électromécaniques, surpresseurs, installations de chauffage (y compris chaudières), installations de	

ventilation	10 ans
Réseaux d'assainissement	30 ans
Lagunes et autres bassins avec géotextile	30 ans
Stations d'épuration (ouvrages de génie civil).....	30 ans
Organes de régulation (électronique, capteurs, etc...)	4 ans
Bâtiments durables (château d'eau, réservoirs, autres bâtiments d'exploitation, ...)	50 ans
Bâtiments légers, abris.....	10 ans
Ouvrages de génie civil pour le captage, le transport et le traitement de l'eau potable	30 ans
Canalisations d'adduction d'eau.....	30 ans
Installations de traitement de l'eau potable (sauf génie civil et régulation)	10 ans

Les biens seront amortis selon la méthode linéaire, l'année qui suit leur date de réception.

Adopté à l'unanimité.

17-093. AMORTISSEMENT DES SUBVENTIONS.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide que l'amortissement des subventions spécifiques d'investissement sera calculé pour chaque catégorie d'immobilisations, sur la même durée d'amortissement que le bien subventionné, l'année qui suit la date de réception de ce dernier.

Adopté à l'unanimité.

17-094. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-095. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016. BUDGET EAU POTABLE EX-CCCM - 701

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-096. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016. BUDGET ASSAINISSEMENT EX-CCCM - 702

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-097. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016. BUDGET ECONOMIE EX-CCCM - 703

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

17-098. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016. BUDGET OPAH EX-CCCM - 704

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-099. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CC2V - 705**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-100. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.
BUDGET EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CCBE - 706**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-101. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.
BUDGET VIVRE A LA VILLE EX-CCBE - 707**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-102. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.
BUDGET BATIMENT RELAIS EX-CCBE - 708**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-103. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.
BUDGET SPANC EX-CCBE - 709**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-104. REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS 2016.
BUDGET POINT MULTI-SERVICES DE CUCHERY EX-CCAC - 710**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil constate les résultats tels qu'ils ont été dressés par le Président et attestés par le Trésorier, et décide de reprendre par anticipation les résultats 2016 sur le budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité.

**17-105. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).
BUDGET GENERAL - 700.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

	Intitulé du projet	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
			Budget 2017	Budget 2018
AP17-01	Casernement Mareuil-le-Port	391 290 €	57 390 €	333 900 €
AP17-02	Voirie rue Daniel Vauthier à Fleury la Rivière	49 500 €	4 500 €	45 000 €
AP17-03	Voirie avenue Michel Destrez à St Martin d'Ablois	83 600 €	7 600 €	76 000 €
AP17-04	Voirie rue des Hurelles à Venteuil	27 500 €	2 500 €	25 000 €
AP17-05	Voirie rue du Bac à Reuil	118 800 €	10 800 €	108 000 €

AP17-06	Voirie rue de l'Ascension à Boursault	212 300 €	19 300 €	193 000 €
AP17-07	Voirie rue Pierre Curie et Pignon Vert à Damery	608 300 €	55 300 €	553 000 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

**17-106. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CCCM - 702.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

	Intitulé du projet	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
			Budget 2017	Budget 2018
AP17-08	STEP Dormans	2 443 210 €	1 100 878 €	1 342 332 €
AP17-09	STEP et réseaux EU Mareuil le Port	4 664 488 €	180 040 €	4 484 448 €

Les dépenses seront financées par le remboursement de la TVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

**17-107. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).
BUDGET ECONOMIE EX-CCCM - 703.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

	Intitulé du projet	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
			Budget 2017	Budget 2018
AP17-10	Reconstruction bâtiment	900 000 €	80 000 €	820 000 €

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

**17-108. CREATION D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP).
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CC2V - 705.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de créer les autorisations de programme et crédits de paiement suivantes :

	Intitulé du projet	Autorisation de programme	Crédits de paiement	
			Budget 2017	Budget 2018
AP17-11	Rue Pierre Curie et rue du Pignon Vert, à Damery	125 000 €	12 500 €	112 500 €

Les dépenses seront financées par le remboursement de TVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Adopté à l'unanimité.

17-109. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Comme le permettent les dispositions de l'article 1638-0 bis du Code Général des Impôts, le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la communauté de communes, sur la durée maximum légale.

Il décide également pour la taxe d'habitation d'harmoniser les abattements :

- . abattement général à la base : 0%
- . abattement spécial à la base : 0 %
- . abattement spécial en faveur des personnes handicapées ou invalides : 0 %
- . abattement pour charges de famille : 10 % de la valeur locative moyenne des logements pour chacune des deux premières personnes à charge
- . abattement pour charges de famille : 15 % de cette valeur locative moyenne à partir de la troisième personne à charge.

Adopté à l'unanimité.

**17-110. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
COMMUNE DE BASLIEUX-SOUS-CHATILLON**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Baslieux-sous-Châtillon, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

**17-111. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
COMMUNE DE BELVAL -SOUS-CHATILLON**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Belval-sous-Châtillon, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

**17-112. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
COMMUNE DE CHAMPLAT-ET-BOUJACOURT**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Champlat-et-Boujacourt, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

**17-113. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
COMMUNE DE CHATILLON SUR MARNE**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Châtillon-sur-Marne, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

**17-114. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
COMMUNE DE CUCHERY**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Cuchery, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

**17-115. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
COMMUNE DE LA NEUVILLE AUX LARRIS.**

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de La Neuville aux Larris, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

17-116. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE. COMMUNE DE PASSY-GRIGNY.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Passy-Grigny, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

17-117. INSTAURATION D'UN MECANISME D'INTEGRATION FISCALE PROGRESSIVE DES TAUX ADDITIONNELS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE. COMMUNE DE VANDIERES.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide une intégration fiscale progressive des taux additionnels de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties, de la taxe foncière sur les propriétés non bâties et de la cotisation foncière des entreprises, sur le territoire de la commune de Vandières, sur la durée maximum légale.

Adopté à l'unanimité.

17-118. FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide de retenir les taux suivants pour l'année 2017 :

Taxe d'habitation	10,28 %
Taxe foncière (bâti)	10,08 %
Taxe foncière (non bâti)	11,40 %
Cotisation foncière des entreprises	6,44 %
Fiscalité professionnelle de zone	19,45 %

Adopté à l'unanimité.

17-119. FIXATION DES TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil de retenir pour l'année 2017 :

♦ Zone 1 correspondant à l'ex-CC des Coteaux de la Marne	16,00 %
♦ Zone 2 correspondant à l'ex-CC des Deux Vallées	12,00 %
♦ Zone 3 correspondant à l'ex-CC de la Brie des Etangs	11,00 %
♦ Zone 4 correspondant à l'ex-CC Ardre et Châtillonnais	16,63 %

Adopté à l'unanimité.

17-120. BUDGET PRIMITIF 2017. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	10 262 369 €	Recettes	6 871 435 €
Dépenses	10 262 369 €	Dépenses	6 871 435 €

Adopté à l'unanimité.

17-121. BUDGET PRIMITIF 2017. BUDGET EAU POTABLE EX-CCAC - 712.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	112 440 €	Recettes	111 667 €
Dépenses	112 440 €	Dépenses	111 667 €

Adopté à l'unanimité.

17-122. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET EAU POTABLE EX-CCCM - 701.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	746 070 €	Recettes	1 065 112 €
Dépenses	746 070 €	Dépenses	1 065 112 €

Adopté à l'unanimité.

17-123. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET EAU POTABLE & ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CCBE - 706.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	1 116 481 €	Recettes	4 046 736 €
Dépenses	1 116 481 €	Dépenses	4 046 736 €

Adopté à l'unanimité.

17-124. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CC2V - 705.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	1 284 154 €	Recettes	13 824 311 €
Dépenses	1 284 154 €	Dépenses	13 824 311 €

Adopté à l'unanimité.

17-125. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CCCM - 702.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	384 527 €	Recettes	2 173 104 €
Dépenses	384 527 €	Dépenses	2 173 104 €

Adopté à l'unanimité.

17-126. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF EX-CCAC - 713.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	210 000 €	Recettes	259 856 €
Dépenses	210 000 €	Dépenses	259 856 €

Adopté à l'unanimité.

17-127. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET SPANC EX-CCBE - 709.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	36 184 €	Recettes	459 576 €
Dépenses	36 184 €	Dépenses	459 576 €

Adopté à l'unanimité.

17-128. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET SPANC EX-CCAC - 714.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

EXPLOITATION :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	40 895 €	Recettes	0 €
Dépenses	40 895 €	Dépenses	0 €

Adopté à l'unanimité.

17-129. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET ECONOMIE EX-CCCM - 703

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	78 958 €	Recettes	910 563 €
Dépenses	78 958 €	Dépenses	910 563 €

Adopté à l'unanimité.

17-130. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET BATIMENT RELAIS EX-CCBE - 708.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	15 749 €	Recettes	16 249 €
Dépenses	15 749 €	Dépenses	16 249 €

Adopté à l'unanimité.

17-131. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET VIVRE A LA VILLE EX-CCBE - 707.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil décide qu'il n'y a pas nécessité à inscrire d'autres dépenses en section d'investissement et ce, dans le respect de la règle de sincérité budgétaire. Il vote le budget qui lui est présenté, avec le suréquilibre en investissement :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	4 260 €	Recettes	18 504 €
Dépenses	4 260 €	Dépenses	0 €

Adopté à l'unanimité.

17-132. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET POLE MULTISERVICES DE CUCHERY EX-CCAC - 710.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	21 308 €	Recettes	27 507 €
Dépenses	21 308 €	Dépenses	27 507 €

Adopté à l'unanimité.

17-133. BUDGET PRIMITIF 2017.
BUDGET OPAH EX-CCCM - 704.

Rapporteur : M. Frédéric CHARPENTIER

Le Conseil vote le budget qui lui est présenté et qui s'équilibre :

FONCTIONNEMENT :		INVESTISSEMENT :	
Recettes	256 000 €	Recettes	331 408 €
Dépenses	256 000 €	Dépenses	331 408 €

Adopté à l'unanimité.

**17-134. OFFICE DE TOURISME DES PAYSAGES DE LA CHAMPAGNE.
VERSEMENT D'UNE AVANCE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de verser une avance à hauteur de 100 000 € sur la subvention qui sera allouée à l'Office de Tourisme des Paysages de la Champagne, dans le cadre de la convention d'objectifs qui va être établie entre cette structure et la collectivité.

Adopté à l'unanimité.

**17-135. MAISON DE SERVICES AU PUBLIC.
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FNADT**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le budget prévisionnel pour le fonctionnement de la Maison de Services Au Public, pour l'exercice 2017, proposé par le Président et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre du FNADT et auprès des opérateurs.

Adopté à l'unanimité.

**17-136. RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.
CONSULTATION POUR MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage en vue du renouvellement des contrats de collecte et de transport des déchets ménagers et assimilés, qui arrivent à échéance en décembre de cette année.

Adopté à l'unanimité.

**17-137. RECONSTRUCTION DU BATIMENT INCENDIE, A DORMANS.
CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Le Président

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour une mission de maîtrise d'œuvre en vue de la reconstruction du bâtiment incendié.

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 21h30.

Vu pour être affiché le 19 avril 2017, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. Bruyen'. To the right of the signature is a circular official seal. The seal contains a central emblem with a landscape scene, surrounded by the text 'Communauté de Communes' at the top and 'Paysages de la Champagne' at the bottom, with two stars on either side.